

TRAVAIL DES ENFANTS EN ALGERIE
ENQUETE PLURIDISCIPLINAIRE SUR
LES ENFANTS AGES DE 10-18 ANS A ALGER

Mohamed Saïb **MUSETTE***

NOTES PRELIMINAIRES :

Dans cette contribution, nous présentons d'une manière synthétique les activités de recherche conduites par notre équipe, entre 2001 et 2004, dans le cadre de la réalisation du projet «Travail des Enfants en Algérie», objet d'une Convention entre le CREAD et le CRASC, centre pilote du PNR Population & Société¹

L'exploitation de la force de travail infantile est appréhendée comme un segment du marché du travail. Notre objectif principal a été de lever le voile sur ce «marché caché» ou une demande s'ajuste à une offre selon une forme de régulation plutôt permissive. L'alerte devait être donnée. Face à la complexité du phénomène, une approche pluridisciplinaire a été mise en œuvre.

Les résultats atteints par cette initiative sont intéressants sur deux plans. Du point de vue scientifique, ce phénomène semble être une pratique tolérée, bien que condamnable dans certaines de ces formes. La Convention n°182 de 1999 de l'OIT vise particulièrement l'élimination des pires formes du travail des enfants. Du point de vue de l'action, l'activité principale déclenchant l'alerte a été l'organisation de notre Atelier National, avec l'appui du Bureau de l'OIT à Alger. La réaction des autorités a été immédiate. Le ministère du Travail, sur la base d'une «enquête» conduite par les services de l'Inspection Générale du Travail, organisa à son tour une Rencontre Nationale sur le Travail des Enfants. Le ministère du Travail projette alors de lancer une Enquête Nationale sur le Travail des Enfants en Algérie, selon les règles scientifiques. Cette enquête est conduite par

* Maître de Recherche - CREAD - Alger

¹ Ce projet a été conduit avec la collaboration de Bouchouf Kamel, Mahmoud Said, Ziane Said & Hammouda Nacer Eddine dans le cadre de la réalisation d'un Programme de Recherche beaucoup plus vaste portant sur l'informalisation de l'économie algérienne, objet d'un protocole d'accord CMEP algéro-français (MDU 158), objet d'une Convention CREAD - Université de Versailles St. Quentin en Yvelines - Paris (France). Ce cadre global nous a permis de mener une enquête sur les activités informelles à Alger.

l'Institut National du Travail, avec le concours des membres de notre équipe de recherche et l'appui du Bureau de l'OIT à Alger, suite à l'introduction de notre projet auprès de l'IPEC/OIT de Genève. Enfin, l'objectif global de notre programme de recherche est de plaider pour la mise en place d'une Politique Nationale de l'Emploi à travers la lutte contre l'expansion du secteur informel, dont le maillon sensible est sans conteste celui de l'exploitation de la force du travail des mineurs.

INTRODUCTION :

Nous présentons d'abord un rappel succinct de la problématique, des objectifs et de l'approche méthodologique (§1), ensuite les principaux résultats de nos réflexions et des enquêtes empiriques conduites à Alger sont exposés (§2).

La population ciblée par notre projet a été modifiée suite à nos premiers travaux pour capter aussi les moins jeunes au travail - la nouvelle cible est celle de 10 à 18 ans. Malgré les contraintes et les difficultés inévitables à la réalisation de ce projet, portant sur une thématique extrêmement sensible, notre contribution, si modeste soit-elle, a permis d'éclairer quelques facettes du marché du travail des enfants en Algérie, sans pour autant prétendre à la saturation ni encore à une parfaite maturation de cette problématique.

1 - POSITION DU PROBLEME

Le travail des enfants n'est pas l'apanage exclusif des pays en voie de développement. Les rapports annuels sur l'Enfant dans le Monde (l'UNICEF) révèlent clairement que l'existence de cette forme de mise au travail existe partout, certes avec un accent particulier dans les "zones" de pauvreté. Il semble ainsi que ce phénomène serait fortement lié à l'aggravation de la pauvreté dans sa conception nouvelle. La littérature universelle sur le travail des enfants présente une double ambiguïté: d'une part, l'enfant est un mineur selon la Convention Internationale sur le Droit des Enfants -dont la limite est fixée à 18 ans; d'autre part, la Convention Internationale du BIT sur le travail, fixe l'âge moyen d'accès au marché du travail à 14 ans. Les études menées présentent généralement des données statistiques, avec des réserves de taille quant aux techniques quantitatives liées aux difficultés de la mesure du phénomène.

Le travail des enfants en Algérie est assez mal connu. Nous avons pu recenser un certain nombre d'articles de presse et quelques

exercices universitaires, non pas sans intérêts mais assez limités pour saisir le phénomène dans l'ensemble de ses contours. En rapport avec la législation du travail, l'âge légal d'accès au travail est fixé à 16 ans, sous certaines conditions, dans la mesure où la majorité civile est fixée à 18 ans. Notre première tentative de saisir le travail des enfants à travers les données statistiques nationales, indique pourtant une tendance forte de ce phénomène bien avant l'âge légal d'accès au marché du travail. Du point de vue qualitatif, le monde du travail des enfants est peu connu. Pourtant, les données statistiques indiquent un «trou noir» quant à l'activité des enfants exclus du système scolaire!

Notre projet s'inscrit dans une volonté d'exploration de ce monde à partir de l'observation du phénomène dans un espace réduit (l'urbain) et à travers le parcours d'une classe d'âge précise (la population âgée de 14 à 18 ans). Cette restriction est une option fondée sur les conventions internationales (BIT, UNICEF) afin de limiter notre champ pour mieux approfondir notre observation et nos examens.

Pour cette recherche exploratoire, notre questionnement est classique: Pourquoi les enfants travaillent et dans quelles conditions? Notre hypothèse est tridimensionnelle:

- les enfants travaillent parce que des conditions juridiques l'autorisent;
- les enfants travaillent parce que le marché l'organise: il existe une offre et naturellement la demande se présente;
- enfin si cette forme de mise au travail est réglementée et que le marché est organisé alors des formes de régulation et de contrôle devraient permettre de circonscrire le phénomène dans un environnement gérable.

1.1. Objectifs.

Ce projet a pour objectifs :

- de contribuer à comprendre, agir et expliquer les contours d'un phénomène, dans sa nouvelle configuration, encore inexploré
- de comprendre le processus par lequel les mineurs accèdent au marché du travail en établissant les liens ou rapports entre les secteurs formel et informel
- de cerner les causes essentielles de l'emploi des mineurs en rapport avec la réglementation en matière de travail, avec les conditions socio-économiques des catégories sociales défavorisées et le système d'éducation - formation dans son ensemble.

- d'établir une typologie des activités employant la force de travail des mineurs
- d'établir une base de données - à travers un certain nombre d'indicateurs clefs devant servir à la régulation de ce phénomène dans un périmètre gérable.
- de proposer une série de recommandations quant aux mesures devant réduire sinon contenir ce phénomène en fonction des besoins et des utilités socio-économiques.
- de produire un document audiovisuel sur le travail des mineurs

1.2. Approches méthodologiques.

Durant cette première tentative d'exploration du travail des enfants en Algérie, plusieurs techniques d'investigation ont été expérimentées, avec des résultats plus au moins satisfaisants dans l'ensemble, mais nous avons pu observer un certain nombre d'incohérences qui limitent considérablement l'éclairage du phénomène - pourtant circonscrit au niveau du Grand Alger.

- Sur le plan documentaire, en l'absence d'écrits spécialisés et d'une clarté insuffisante des dispositifs réglementaires sur le travail des enfants en Algérie, les références principales qui ont guidé notre réflexion sont celles développées au niveau international.

- Les pré-enquêtes réalisées pour cerner le phénomène qui nous ont permis de mieux nous imprégner de la nature du phénomène, sont peu significatives pour l'élaboration d'un outil d'investigation approprié en rapport avec nos hypothèses de départ.

- La construction de notre objet de recherche et des hypothèses souffre de la complexité sur le plan épistémologique - même pour les concepts centraux de notre projet - à savoir l'enfant et le travail.

Ces trois constats font que le travail entrepris durant la première phase ressemble à une série de propositions de recherche plus ou moins désarticulées et sans cohérence ni fil de conducteur pour pouvoir procéder à une confirmation ou infirmation empirique... Ce n'est que vers la fin de l'année 2001, que nous avons alors entrepris l'approche méthodologique suivante:

A - Pour une enquête expérimentale au niveau du Grand Alger.

Nous avons alors procédé à la réalisation d'une enquête sur l'emploi auprès des ménages à Alger, en trois phases, sur la base d'un échantillon représentatif des ménages ordinaires, tiré à partir des bassins d'emplois construits sur la base RGPH 1998.

B - L' échantillon.

Notre échantillon a été tiré sur la base de données des districts de la Wilaya d'Alger selon le RGPH 1998, soit au total 886 ménages repartis sur neuf communes de la Wilaya, totalisant 5777 personnes renseignées.

Tableau 1: Répartition de l'échantillon selon les communes et le nombre de ménages et d'individus.

Code s	Communes	Ménages	Individus
02	Sidi m'hamed	72	613
04	Hamma annasers	66	429
11	Bouzareah	43	333
16	Bourouba	62	398
18	Kouba	70	338
21	Bab ezzouar	191	1230
28	Hydra	177	1115
50	Cheraga	125	892
51	Ouled fayet	80	429
Total		886	5777

C- Les outils d'investigation.

Deux types d'outil ont été conçus (l'un quantitatif et l'autre qualitatif) pour la conduite des travaux empiriques.

C.1- Le questionnaire.

Le questionnaire comprend deux volets. Le passage du 2^e volet est conditionné par les résultats du premier qui porte sur les l'identification des membres du ménage. Le second volet comprend trois sections: l'activité des non-occupés, la mesure du chômage et le budget temps.

Volet 1: identification des Ménages et des Conditions de Vie.

Outre les éléments techniques liés au contrôle de l'enquête, le questionnaire vise d'abord à cerner les conditions de vie des ménages sur deux indicateurs - à savoir les conditions d'habitation et le niveau de confort matériel. Pour l'identification des ménages, une série d'indicateurs devait permettre de saisir les caractéristiques

individuelles de chaque membre du ménage - à savoir, le lien de parenté, le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, et la situation individuelle.

Le traitement de ce premier volet nous a permis d'extraire la population infantile, sans pour autant perdre les caractéristiques de sa famille et des conditions de vie du ménage.

Volet 2 : Activités des Enfants.

Ce deuxième volet porte exclusivement sur les enfants au travail et sur ceux qui déclarent être non-occupés (c'est à dire non scolarisés, ni en formation). Pour ces enfants, les caractéristiques individuelles sont déjà connues, notre questionnement porte ainsi sur l'activité proprement dite - à savoir, l'occupation (y compris l'informel) et le chômage (ceux qui sont à la recherche d'un emploi).

Pour une mesure plus précise de l'occupation infantile, nous avons choisi délibérément de ne pas nous arrêter aux premières déclarations des ménages qui affirment spontanément la mise au travail des enfants. Cette déclaration nous aurait conduit à ne relever que la partie visible de l'iceberg. En effet, toute enquête sur l'emploi en Algérie donne une estimation faible, marginale, voire statistiquement non significative du travail des enfants. C'est pour cette raison que nous avons opté pour un questionnement plus élaboré que l'emploi du temps des enfants qui déclarent être non-occupés.

Cette série de questions est administrée aux enfants et porte d'abord sur les activités particulières (marchandes et non marchandes) classées en quatre groupes des services, du commerce, de l'artisanat industriel et du BTP, autrement dit des activités spécifiques à l'urbain.

Dans un deuxième temps, une autre série de questions est prévue pour cerner le chômage, au sens BIT du terme. Autrement, si l'individu déclare encore une fois ne pas exercer une activité particulière, il nous semble important de cerner son rapport avec le marché du travail, à partir de son antécédent professionnel, sa disponibilité pour travailler, et les démarches effectives effectuées à cet effet.

Pour encore plus de précision, une fiche "budget temps" a été élaborée pour la catégorie d'enfants qui échapperait encore aux premières questions, car la notion "travail" ne possède pas toujours la même acception chez l'enfant. Cet outil devait permettre de mesurer, sur une journée, la répartition du temps de l'enfant entre les différentes occupations quotidiennes délimitées en quatre formes: temps

domestiques (plus activités non-marchandes), temps personnel, temps libre, et enfin temps marchand.

C.2 - Etudes qualitatives du travail de l'enfant.

Après l'exploitation des données quantitatives (actuellement en cours), nous proposons d'entreprendre une nouvelle investigation de type qualitative sur la base des tendances observées, en trois directions pour comprendre les facteurs aggravants de l'activité infantile ou de l'exploitation du travail des enfants.

- Le premier en rapport avec l'offre,
- Le second en rapport avec la demande,
- Le dernier sur les rôles des institutions quant à la régulation de ce segment du marché du travail.

Du point de vue de «l'offre du travail»

Rapport Famille-Ecole-Enfant: il s'agit dans cet axe de comprendre les perceptions et les éléments de légitimation du travail selon les parents mais aussi selon l'enfant; de même, le parcours scolaire de l'enfant fera l'objet d'une investigation particulière

Du point de vue de «la demande du travail»

Rapport Enfant - Employeur : il s'agit dans cet axe, à partir d'une typologie d'activités construites sur la base de l'enquête Ménages, de cerner avec un maximum de précision les motifs des employeurs quant à la mobilisation du travail des enfants.

Du point de vue institutionnel»

Enfin, une troisième investigation, toujours de type qualitatif, portera sur les rôles des institutions pour la régulation du travail des Enfants.

D - Déroulement de l'enquête.

La réalisation de l'enquête par Questionnaire a été conduite en deux temps: la première phase de l'enquête a été réalisée avec l'aide de 18 enquêtrés recrutés par le CREAD pour une durée d'un mois (novembre 2001/décembre 2002-Volet 1). Les résultats ont fait l'objet d'une saisie informatique, avec le concours de trois agents statisticiens.

Cette deuxième phase de l'enquête a été réalisée, avec l'aide de 6 enquêtrices recrutés par le CRASC (Mai/juin 2002-Volet 2), dont

deux, plus une nouvelle recrue, ont procédé à la saisie informatique des résultats.

E - Enquête par Entretien.

Une dernière enquête empirique a été conduite, par le biais d'un guide d'entretien, afin d'esquisser le portrait de l'enfant travailleur, avec son profil psychologique, avec l'aide de deux enquêtrices (juin/juillet 2003).

II - RESULTATS OBTENUS.

D'une manière conventionnelle, on peut classer les résultats en trois volets: (i) contribution à la connaissance du phénomène: le phénomène du travail des enfants a été (re)problématisé à l'échelle mondiale; (ii) un marché du travail des enfants existe en Algérie: il connaît une dynamique nouvelle de par la faiblesse des mécanismes de régulation de ce marché et (iii) ce phénomène est fortement connecté à une informalisation débridée de l'économie urbaine, accentuée par l'émergence des nouveaux pauvres en Algérie.

2.1- Le travail des enfants, un phénomène universel.

Le «travail des enfants», d'une manière globale, est une des plus vieilles pratiques des sociétés humaines. Cette pratique relève en premier du statut social de l'individu, quant à son rôle et à sa place dans la communauté ou dans le système familial. Les observations anthropologiques sur la mise au travail des enfants dans les sociétés communautaires, tribales, et féodales, désignent cette pratique, comme élément vital de l'économie domestique. Avec l'avènement de l'industrialisation, de l'urbanisation, un espace social est inventé autour de l'Ecole, pour la socialisation par la mise en condition de l'individu dans la nouvelle société en construction, non sans exclure les «classes laborieuses» dont les familles, femmes et enfants y compris, devaient se soumettre aux logiques et conditions du capitalisme émergent, parfaitement décryptées par Leplay & Villermé à la fin du 19^e siècle. Cette vision est celle de la littérature européenne de l'histoire des sociétés- les sociétés arabes, africaines, asiatiques et amérindiennes, marquées par le sceau des civilisations millénaires, devaient subir les affres de la colonisation et du maintien d'un statut d'esclaves ou d'indigènes. La littérature est pleine d'exemples de la "traite des esclaves".

Après de longues luttes sociales et révolutionnaires pour sortir de l'emprise de la colonisation, les pays sous-développés devaient à leur tour se reconstruire avec le retard accusé dans toutes les sphères de la vie économique, sociale, culturelle... Le travail des enfants dans ces sociétés est une pratique légitimée par le fonctionnement des règles coutumières et traditionnelles de l'économie domestique qui constitue le rempart contre la domination et l'exclusion économique et sociale et contre la famine. La littérature sur ce sujet est abondante. La première Convention Internationale sera adoptée en 1973 par l'OIT pour «lutter contre le travail des enfants». Cette Convention est restée, dans la plupart des pays sous-développés, lettre morte, tant que l'économie domestique reste la seule solution pour la survie et que l'Ecole était encore un privilège pour des couches sociales favorisées.

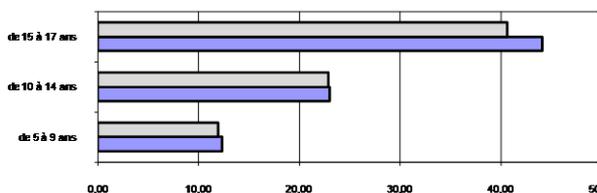
La bataille engagée par l'UNICEF aboutit en 1989 à faire valoir les «Droits des Enfants» et le Sommet Mondial de L'Enfant, en 1990, devait fixer un certain nombre d'objectifs, dont la lutte contre le travail des enfants. Les efforts entrepris pour le BIT, à travers le Programme IPEC (programme international pour l'abolition du travail des enfants, mis en œuvre en 1992), bien que louables restent encore en deçà des espérances pour une éradication du travail des enfants. L'OIT revient sur la question en 1999 par la proposition d'une nouvelle Convention (182) portant sur la lutte contre les pires formes du travail des enfants². L'élément clef de l'analyse sur le travail des enfants est celui de l'âge minimum, arrêté selon la Convention N° 132 de l'OIT³.

Les estimations du BIT qui a développé et encouragé des enquêtes sur le travail des enfants, semblent se rapprocher de la réalité du monde de travail infantile. Déjà en 1997, les premières estimations permettaient de situer le niveau à 250 millions d'enfants travailleurs dans le Monde. La dernière estimation, établie en avril 2002, est de l'ordre de 351 millions d'enfants travailleurs entre 6 et 17 ans, dont 210 millions ont moins de 15 ans.

² En fin octobre 2001, 104 Etats avaient ratifié la Convention. Magazine de l'OIT, le Travail, n°41, décembre 2001.

³ A la même période, 113 pays avaient ratifié Cette convention, idem.

Graphique n° 1: Taux d'occupation des enfants selon l'âge et le sexe dans le monde en 2000.



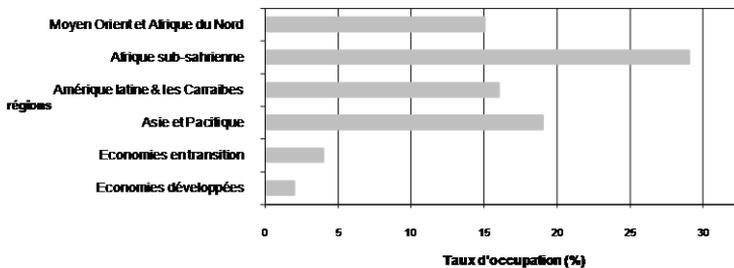
	de 5 à 9 ans	de 10 à 14 ans	de 15 à 17 ans
♀ Féminin	11,99	22,93	40,67
♂ Masculin	12,36	23,03	44,12

Sources: ILO, 2002. *Every Child Counts: New Global estimates on Child labour*, IPEC/SIMPOC, Geneva.

Ce graphique indique la prévalence du travail dans la classe de 15/17 ans, avec près de 140 millions, avec un taux d'occupation de 42%, dont 44% pour les garçons et 40,6% pour les filles. Ensuite, c'est le groupe des 10/15 ans qui est important, avec un taux de 22%, sans grand écart entre filles et garçons. Enfin, le groupe des moins de 10 ans est assez inquiétant, avec un taux de 12%, sans grande distinction entre les sexes.

Une deuxième série de données est établie en fonction des grandes régions du monde. C'est dans la région de l'Asie Pacifique que le plus grand nombre d'enfants travaille, soit environ 127 millions (pour les moins de 15 ans). Mais en terme relatif (Cf. Graphique n°5), c'est l'Afrique sub-saharienne qui accuse le taux d'occupation (29%) le plus inquiétant. Cette région est suivie par celle de l'Asie Pacifique avec un taux de 19% et enfin par l'Afrique du Nord et le Moyen Orient, avec 15%. Dans l'ensemble des enfants au travail, le BIT estime à 171 millions, donc presque la moitié (48%), ceux qui exercent des activités à risques, généralement interdites par la réglementation pour les mineurs, avec le taux d'occupation le plus élevé pour les garçons de 12/14 ans!

Graphique n°2: Taux d'occupation des enfants (moins de 15 ans) selon les grandes régions du Monde en 2000.



Sources : ILO, 2002. *Every Child Counts: New Global estimates on Child labour*, IPEC/SIMPOC, Geneva.

Ces données indiquent une avancée spectaculaire qui résiderait moins dans la saisie du phénomène que dans l'amélioration des outils et des techniques d'enquête. Car il reste encore très difficile de percer le mur de silence construit autour des «pires formes du travail».

Les estimations du BIT (2002) révèlent quelques données assez limites - soit environ 8,4 millions de cas recensés, dont 5,7 millions sont dans les activités proches de l'esclavage, 1,8 millions dans la prostitution et la pornographie, 1,2 millions pour la traite des enfants. 600 000 dans les activités illicites et 300 000 engagés dans les luttes armées.

Il semble qu'une prise de conscience universelle est bien engagée pour la sauvegarde des Droits de l'Enfant et pour lutter contre l'exploitation du travail des enfants par des agents économiques, voire aussi pour lutter contre la pauvreté et l'analphabétisme qui seraient les facteurs basiques contribuant à la mise au travail des enfants dans le Monde.

2.2 - Les enfants au travail en Algérie.

Le «travail des enfants», en tant de phénomène social, est une pratique longtemps reconnue dans l'histoire des sociétés humaines. La problématisation de cette pratique est pourtant récente, notamment dans les pays développés. Les rapports de l'enfant au travail dans les pays en développement sont codifiés par les normes sociales, dominés plus par des valeurs de la famille que par des règles juridiques. La question du «travail des enfants» en Algérie relève

encore d'un tabou - autrement dit, une problématique algérienne reste à élaborer.

Il s'agit, dans l'état actuel de nos observations, de poser, dans un premier temps, quelques repères pour cerner le phénomène, dans toutes ses dimensions et dans toute sa profondeur. Notre première tâche serait de circonscrire la question de la minorisation sociale en Algérie. Cette représentation relève de deux registres- celui des normes (familiales et culturelles) et celui du droit (dans les textes et dans son application). Ensuite, comme toute pratique, traduite en objet d'étude, les modalités de la mesure (quantitative et qualitative) du phénomène sont indispensables pour cerner son étendue et son évolution. Combien sont-ils ces enfants au travail? Quels efforts de mesure ont été entrepris et avec quels résultats? Enfin, pour clore cette première réflexion, les actions engagées, dans la pratique, par l'Etat, les Institutions et la Société Civile méritent d'être relevées et doivent constituer, à notre sens, le fondement de la problématique algérienne sur le travail des enfants.

Les mineurs, tous les mêmes ?

L'étude du travail des enfants, dans une société donnée, doit partir d'un diagnostic préalable des normes, des règles et des pratiques institutionnelles. L'élément central est, à notre sens, une question sociale de la minorité. Une fois cette question de minorité saisie, dans son contenu et ses contours, l'élément «travail» mérite aussi notre attention. De ce point de vue, la problématique du «travail des enfants» invite à l'étude des distinctions sociales et spatiales selon les configurations du marché du travail, à un moment précis de son développement.

Sans entrer dans une analyse historique de la minorité en Algérie, repérable par l'évolution des pratiques sociales (normes et coutumes) et par celle des règles institutionnelles (textes réglementaires), la question sociale, de nos jours, mérite une attention particulière car nous sommes en présence d'un processus de minorisation multiple. A titre d'illustration, nous proposons la grille suivante (tableau n°1) des minorités selon les textes juridiques.

Ces seuils de minorité fixés par le législateur, obéissent à toute une série de considérations -physiologiques, psychologiques et sociologiques- qui ont été observées à un moment donné pour déterminer ces seuils. Certes, des normes internationales sont généralement utilisées, mais parfois des études spécifiques s'avèrent

nécessaires. En aucun cas, ces seuils ne doivent rester figés dans le temps. Le cas échéant, il est évident que des pratiques sociales, parce que la société (par essence dynamique) évolue, soient en décalage avec les textes et des dérogations selon les us et coutumes deviennent la règle.

En rapport direct avec notre objet, la mise au travail des mineurs est légalisée à partir de 16 ans mais sous autorisation d'un tuteur; ce n'est qu'à 18 ans que la personne peut être affectée à un travail posté (et un travail de nuit). Ce n'est qu'à compter de 18 ans révolus que le mineur est affranchi de la tutelle sans toutefois être responsable sur le plan pénal (majorité fixée à 19 ans). Des dérogations existent, par exemple pour le Commerce.

Tableau 2: Grille des minorités en Algérie.

Age	Pénale	Famille	Travail	Social
6				Education
7				
8				Ré-éducation
9				
10				
11				
12	Irresponsabilité			Tarif écolier ou adulte (Transport, cinéma...)
13				
14				
15			Apprentissage	
16	Atténué		Travail légal avec autorisation	Conduite accompagnée Tarif «jeune», Accès aux films «X», Café, Salle de jeux... Véhicule
17				
18		Femmes	Travail légal sans autorisation Travail posté	Tarif adulte Civil, dont Politique Permis de Conduire Prêt bancaire
19	Totale			
20			Service militaire	
21		Hommes		

Sources: Textes législatifs, JORA, Alger

L'une des caractéristiques particulières qui reste en vigueur est celle de la minorisation sociale du sexe féminin et des jeunes célibataires, même masculins!

2.2.1. La population infantile en Algérie.

La population algérienne est estimée au 1er janvier 2004 à 32,08 millions d'habitants, avec 617000 naissances vivantes, enregistrées à

l'Etat Civil - ce qui traduit une légère reprise de la natalité qui a connu une décroissance assez prononcée durant les années 90. La population infantile, susceptible d'avoir accès au marché du travail, se situe selon notre logique dans la tranche d'âge des 10 à 18ans. C'est la situation de ce segment de la population infantile qui nous intéresse.

Selon les données du RGPH 1998, dernières données disponibles, la population infantile (moins de 18 ans) représentait 48% de la population algérienne, dont 51% (soit 7,3 millions) sont dans la tranche (10-18ans) qui nous intéresse. Cette structure n'a pas connu de changements notables à ce jour. Quelques grandes tendances du taux de scolarisation des enfants, relevés par Hammouda (2001) méritent d'être relevées au niveau macro-sociologique:

- Le taux de scolarisation est plus élevé lorsque l'enfant vit avec les deux parents: une marge de plus de 10% est observée dans ce type de famille et le type «non familial».
- Le taux de scolarisation varie aussi en fonction des groupes sociaux. En fonction du CSP, le taux le plus important est observé chez les chefs de ménages classés comme «cadres supérieurs et professions libérales» et le plus faible chez les «manœuvres et saisonniers», avec un écart de 8% pour les enfants dans la tranche de 10-15ans. L'écart est nettement plus prononcé (plus de 30%) pour la scolarisation des enfants âgés de 16 à 18ans.
- Dans les ménages ou au moins une femme travaille à l'extérieur, les filles sont scolarisées plus longtemps que les ménages sans femmes occupées.
- Les enfants vivant dans les conditions d'habitation les plus défavorables sont les moins scolarisés. Dans ces ménages, les filles sont encore plus défavorisées que les garçons.

Ces tendances, relevées selon les données du RGPH 1998, traduisent une «prédisposition» (liées à la Famille et aux Conditions d'habitation) fragilisant la scolarisation et qui pourraient être parmi les «causes» de la mise au travail des enfants.

2.2.2. Les enfants travailleurs en Algérie.

La question de mesure est indispensable pour cerner le spectre du phénomène sur le marché du travail. Deux types d'enquêtes sont généralement utilisées - enquête auprès des ménages et enquête sur les lieux du travail (l'entreprise, l'ateliers, la rue). Les seules données disponibles au niveau national sont celles des Recensements. Nous

proposons, à titre d'illustration, les données de deux RGPH (1966 et 1998) où le silence des chiffres est notable.

Le silence des chiffres - l'analyse de l'offre de travail.

Selon le RGPH de 1966, les enfants ayant moins de 19ans (de 6 à 19ans) se déclarant «actifs» étaient estimés à moins de 200.000 individus. En 1998, le RGPH nous indique un effectif de presque 550.000 mineurs actifs, dont plus de 80% de «demandeurs d'emploi» pour la seule classe de 16 à 18 ans! Il est à relever, dans le même groupe d'âge, qu'il existe environ 240.000 analphabètes et ils sont tous nés durant les années 80, avec un peu plus de 20.000 analphabètes âgés entre 13 et 15 ans! Quatre principales limites de ces données peuvent être soulignées:

- Le travail des enfants est une activité réputée clandestine socialement sinon «tabou». La question de l'honneur, bien que laminée par la pauvreté est encore de rigueur au sein de la famille algérienne en ville comme dans la campagne.

- Les RGPH sont des saisies statistiques du moment - ne permettant pas de saisir le travail intermittent et saisonnier des enfants comme «aide» familiale. Cette «aide» n'est pas toujours reconnue comme du «travail». Il est du devoir de l'enfant «d'aider» sa famille durant certaine période où il est «inactif».

- Ensuite, le travail de l'enfant n'est pas toujours incompatible avec «l'activité scolaire». La double comptabilité n'est pas autorisée selon la variable filtre «situation individuelle» des enquêtes main d'œuvre ou des RGPH. Cet argument des statisticiens ne tient pas, car tous les scolaires travailleurs devaient être «actifs» et l'on pourrait ainsi mesurer le travail des enfants scolarisés...

- Enfin, le filtre posé par les services statistiques pour éliminer les enfants âgés de moins de 16ans qui cherchent à travailler, les exclut dans la catégorie des chômeurs. Cette convention adoptée, en référence à la spécification de l'âge selon les normes du BIT, ne permet pas de cerner le volume d'enfants à la recherche active d'un emploi ou ayant déjà travaillé

La mesure du travail des enfants selon une approche rétrospective.

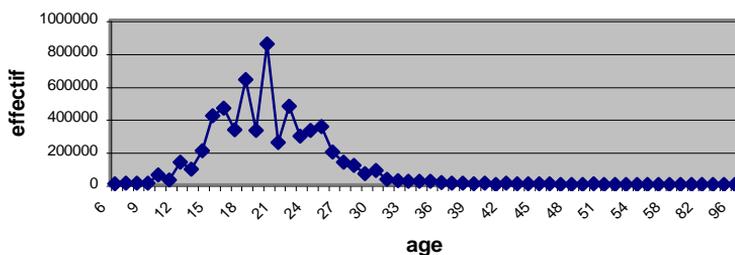
L'examen des données officielles, dans une première lecture, donne une mesure instantanée du travail des enfants: c'est ainsi qu'on a tendance à affirmer que ce phénomène est marginal en Algérie -

données reprises parfois par les autorités et par les instances internationales.

On relève, à la lecture du RGPH 1998, que le volume du travail des enfants ne dépasse pas 25.000 enfants (moins de 15ans) pour l'Algérie entière. Les données des enquêtes MOD traduisent, de la même manière, la marginalité de ce phénomène. Examinées autrement, ces données sont pourtant riches. Par exemple, en 1983, 892.000 travailleurs affirment avoir commencé à travailler avant 16 ans, ce qui représente environ 25% de la population active occupée!

Pour nous rapprocher de la situation actuelle et reconstruire l'historique de la mise au travail des enfants, une exploitation particulière des résultats de l'enquête MOD 2001 ne fait que confirmer cette tendance lourde du travail des enfants en Algérie. Toutes les personnes nées après 1962 sont ainsi concernées et se trouveraient en infraction avec la réglementation en vertu de l'âge minimal légal du travail, fixé à 16ans. On relève, à la lecture des données de l'enquête MOD 2001, 960.000 travailleurs qui déclarent avoir commencé à travailler avant 16 ans - ce qui représente environ 15,8% de la population active occupée.

Graphique n°3. Age au premier travail des occupés

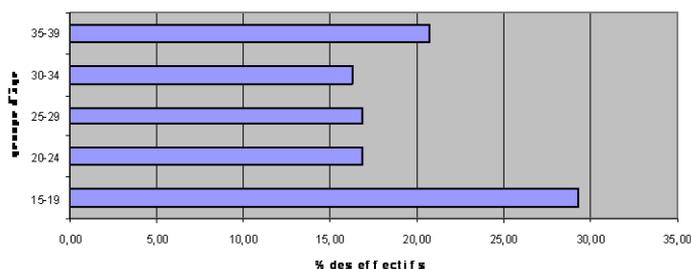


Source: exploitation enquête MOD 2001, ONS (Alger)

Certes, pour une bonne précision de cette tendance, il y a lieu d'extraire les travailleurs nés avant 1962. L'effectif total reste assez important - soit environ 530.000 travailleurs. Par génération, on peut observer (Graphique n°6) une tendance assez significative, autour de 15% par période quinquennale. Il est assez inquiétant d'observer l'ampleur du phénomène pour la dernière génération, c'est à dire pour

celle qui se trouve dans la classe de 15/19ans - avec un taux avoisinant les 30% - ce qui correspond à la décennie 80/85.

Graphique n°4. **Répartition des travailleurs par tranche d'âge selon l'âge au premier travail avant 16 ans**



Source: exploitation des données MOD 2001, ONS (Alger)

L'approche rétrospective permet de briser au moins une partie du mystère autour du marché du travail des enfants. La génération des années 1980 se trouve à présent dans une situation critique - dépassant celle des années 1960 dont la moyenne se situe, notamment pour les actifs occupés, autour de 20% ayant commencé à travailler avant l'âge de 16 ans!

Les approches qualitatives

La mesure du phénomène doit être effectuée aussi par l'approche qualitative. Les sciences sociales et humaines présentent des méthodologies et des techniques assez élaborées pour cerner, avec rigueur, les formes de mise au travail des mineurs - l'observation participative au sein des ateliers permet de révéler la dangerosité des métiers (même dans l'activité familiale ou domestique). Souvent des portraits d'enfants dans les métiers de la «rue» sont décryptés par la presse, le film. Le «tabla» ou le jeune «trabendo» est souvent légitimé comme un symbole de réussite sociale - du moins à cette période de l'enfance ou d'adolescence. L'une des techniques la plus élaborée est certes celle du budget-temps pour mesurer avec précision et qualifier avec la rigueur nécessaire «le travail» des mineurs.

2.3. Le marché du travail des enfants à Alger.

L'analyse du marché du travail des enfants suppose qu'il existe une demande et une offre de travail. Ce marché, à cheval entre la légalité et l'illégalité est en soi un segment largement informalisé, vu la faiblesse des mécanismes de la régulation du marché du travail.

2.3.1. L'analyse de la demande de travail.

L'analyse de la demande du travail des enfants a été conduite sur la base de deux types d'investigation - le premier quantitatif et le second de type qualitatif, à travers la construction d'un portrait social de l'enfant travailleur.

2.3.1.1. La mesure du travail des enfants à Alger.

Les techniques d'investigation mises en œuvre dans le cadre de ce projet exploratoire révèlent une situation complexe quant à l'appréhension du travail des enfants. La question de la mesure reste essentielle. C'est dans cet esprit que nous avons entrepris une enquête en trois phases - d'abord, la saisie des enfants au travail, puis le questionnement-saisie des enfants qui déclarent être «inactifs», et enfin l'utilisation de temps chez l'enfant inactif. Cette démarche nous a permis de passer de 2,5% à 4,19%.

De la première phase de notre enquête sur la totalité de la population enquêtée, trois éléments essentiels confirment nos présomptions quant à la prévalence du travail de enfants à Alger.

Tableau 3 : Répartition des enfants (10-18 ans) selon le sexe et l'activité.

Sexe	occupé	Scolarisé	autre
Masculin	3	78,7	18,2
Féminin	2	85,6	12,4
Ensemble	2,5	82,1	15,4

Source: Enquête CREAD, 2000, Alger

- Le nombre d'enfants qui déclarent spontanément «être en activité» est de l'ordre de 3% - soit environ 75 000 enfants de 10 à 18 ans. Ce résultat confirme une forte activité infantile nettement supérieure aux données du RGPH qui donne 25 000 pour l'Algérie entière!

- De même, nous relevons 15% d'enfants qui déclarent être «sans activité», soit environ 375.000 autres enfants âgés de 10 à 18ans qui

affirment ne pas être scolarisés. Dans cette catégorie, le taux de garçons est nettement plus élevé (18%) que les filles (12%).

- Le phénomène de la mise au travail des enfants est concentré dans un segment de 13% des ménages, localisés notamment dans les zones périphériques. Cette prévalence serait plus importante si l'on additionne la population infantile dite «inactive» pour atteindre un taux de 19% de ménages susceptibles de mobiliser la force de travail infantile.

La deuxième phase de notre enquête consistait en la saisie des formes de mise au travail des enfants qui déclarent être «sans activités». Trois résultats particuliers nous semblent intéressants à relever tant ils permettent d'éclairer encore un autre pan de ce segment du marché notamment en relation avec les activités marchandes. Il s'agit des activités attractives de la main d'œuvre infantile, puis du temps de travail, et ensuite de l'extension des activités non-marchandes.

En bref, avec les inactifs «qui travaillent», la proportion d'enfants au travail passe de 2,5% à 4%, soit un équivalent de 100.000 enfants travailleurs à Alger

- L'activité infantile se déploie d'une manière incontestable dans les petits métiers liés à l'économie domestique mais aussi dans certaines activités des services aux ménages. Une hiérarchisation des activités, en trois grands groupes, peut être établie de la manière suivante selon les fréquences relevées:

- La vente des produits alimentaires et des articles divers,
- Les activités de plomberie, d'électricité auprès des ménages,
- Les activités de couture, broderie et de tissage.

- Cette typologie doit être relativisée en fonction des nombres d'heures de travail durant la semaine. C'est ainsi que les travaux de couture, broderie... enregistrent une moyenne maximale de 60 heures par semaine, contre 28 heures pour le minimum. L'intensité est encore plus importante dans le commerce de rue (vente de tabacs, par exemple, qui atteint près de 72 heures en moyenne maximale et 5 heures au minimum.

- L'extension de la saisie de l'activité infantile dans la sphère non-marchande révèle une autre facette. Ces enfants qui déclarent être spontanément inactifs sont, en fait, pour une proportion importante, à la recherche d'un emploi: 35% des répondants affirment être à la recherche d'un emploi rémunéré. Parmi ceux qui déclarent ne pas

chercher du travail, on peut relever diverses raisons: 34,6% affirment disposer d'un soutien familial, 12% sont confrontés à une opposition de la famille, 5% pour des raisons de santé...

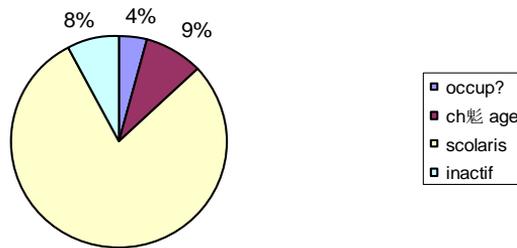
La troisième phase de l'enquête, portant sur l'utilisation du «temps» chez l'enfant permet d'apporter une ultime correction quant à la mesure du travail de la population infantile. Cette phase, sur le plan technique, n'a pas donné les résultats escomptés. Toutefois, quelques indications permettent de faire, d'une manière sommaire, deux observations en fonction de la variable sexe. Premièrement, un volume de temps important de la journée est consacré aux activités domestiques: vaisselle, balayer, repasser... D'une manière indirecte, l'occupation des inactifs (des filles notamment) se résume à une forme d'aide ménagère pour les besoins des parents, de la famille, voire des voisins. Deuxièmement, le temps le plus important pour les garçons est consacré aux activités de réparation, d'auto-construction, et de courses pour la famille, ou encore dans le café dans la rue ou à la prière.

L'application de cette technique nous permet d'apporter une dernière correction à la mesure, de plus de 0,19%. La proportion d'enfants au travail passe ainsi à 4,14% - soit au total, le nombre d'enfants travailleurs est estimé à plus de 100.000 pour la wilaya d'Alger. Une bonne maîtrise de cette technique devrait certainement augmenter sensiblement la mesure du travail des enfants, notamment pour l'intégration des «aides familiaux» qui n'est, vraisemblablement pas négligeable dans l'économie domestique.

Une dernière estimation peut être établie pour la population active infantile. On peut aisément ajouter à la population occupée le nombre d'enfants à la recherche active d'un emploi. Dans l'ensemble, la population active infantile s'élève à 330.000 enfants pour la wilaya d'Alger, avec un taux d'occupation de 31,7% et un taux de chômage de 68,3%!

Le graphique suivant permet de visualiser la répartition des enfants selon la situation individuelle à Alger, dont près de 80% sont scolarisés.

Graphique n°5: Répartition des enfants selon la situation individuelle à Alger.



2.3.1.2. Le portrait de l'enfant travailleur et son profil psychologique.

Une enquête a été menée (Boucherf & Ziane, 2003) auprès de 13 enfants travailleurs de la tranche d'âge 10-16 ans, à Alger, ayant pour objectif de tracer le portrait social et psychologique des enfants ayant intégré le monde du travail après avoir quitté l'école sans avoir achevé leurs cursus scolaires. Les thèmes que nous avons proposés aux enquêtés, conformément aux objectifs de l'enquête, sont les suivants: parcours scolaire, pratique du travail, milieu familial, temps libre (activités ludiques et sportives) et travail, épanouissement de l'enfant. L'essentiel des résultats obtenus sont les suivants:

- Il ressort que la majorité a été confrontée à des difficultés scolaires lorsqu'ils étaient à l'école. Les problèmes auxquels ils étaient confrontés sont multiples et de différente nature. Certains relèvent des aspects pédagogiques, psychopédagogiques et psychosociologiques.

- En ce qui concerne le temps libre, l'ensemble des cas considérés qu'ils n'ont pas assez de temps libre et, de ce fait, la pratique du sport et d'autres activités culturelles et ludiques ne deviennent pas une priorité pour eux. On peut en déduire que les enfants travailleurs sont complètement désorientés et détournés des préoccupations des enfants de leur âge, puisque leur champ d'intérêt est essentiellement focalisé sur l'aspect matériel.

- C'est l'activité de vente qui prédomine pour les enfants de sexe masculin. Les enfants s'adonnent à la vente de tout ce qui peut être soumis à la vente: pain, œufs, produits alimentaires divers, pots en plastique et en céramiques, serviettes en papier, produits d'entretien divers, fruits et légumes ... Les enfants travailleurs sont d'une manière générale issus de milieux modestes, voire très modestes.

- Par rapport au temps de travail, la moyenne est de 10 heures par jour dans des conditions très difficiles compte tenu de leur très jeune âge. Ils sont continuellement confrontés à la chaleur, au froid, aux différentes formes de nuisance, à la fatigue due à la position debout d'une durée moyenne de plus de cinq heures, sans oublier le stress créé par une interminable monotonie. Selon le travail effectué chaque enfant gagne entre 200 et 800 da / jour.

- Il a été constaté que pour beaucoup d'enfants, le travail a déjà commencé au moment où ils fréquentaient encore l'école. A ce moment, ils exerçaient leurs activités à temps partiel. Ayant pris l'habitude et goût au travail, ils se désintéressaient progressivement du travail scolaire au fur et à mesure qu'ils s'intégraient dans le monde du travail, jusqu'à quitter définitivement l'école.

- Le travail des enfants se réalise dans un cadre familial. En ce sens que c'est la famille au sens large du terme, qui contribue d'une manière décisive, et sous différentes facettes, à la mise au travail des enfants. En effet, l'activité de vente, en tant que forme de travail dominante, s'effectue très souvent pour l'enfant dans le prolongement d'une activité pratiquée soit par le père ou par le frère.

- Pour être un lieu de rencontre de plusieurs stratégies (employeurs, enfants, parents), souvent le travail des enfants se confond avec apprentissage, dans la mesure où ce dernier n'implique pas une rémunération ou tout au mieux une rétribution dérisoire. A ce propos, la limite entre tâches d'apprentissage et travail effectif, c'est-à-dire dont le produit est soumis à échange, qui en toute logique nécessite rétribution, est très difficilement repérable. Le consentement des parents vient du fait qu'ils estiment que c'est le prix à payer pour l'acquisition du métier. L'exploitation de la main-d'œuvre enfantine provient de la "confusion entretenue" entre l'apprentissage institutionnalisé et formalisé et l'apprentissage de l'économie informelle qui n'est soumis à aucun moyen de contrôle.

- Le phénomène acquiert un contenu sociologique fort pertinent quand il est question particulièrement du travail chez les filles. En effet, quand elles sont soumises à une activité en dehors de la sphère familiale, telle que la vente, elles subissent en plus des conséquences des conditions de travail pénibles, l'impact d'un environnement humain désagréable et fort agressif. Elles sont souvent victimes d'abus ou de tentatives d'abus de la part de personnes adultes de tout bord. Ce qui fait naître chez elles un comportement obsessionnel de crainte dû à la peur d'autrui. On a aussi observé qu'à l'activité de travail

marchand auquel elles s'adonnent, s'ajoute en fin de journée la prise en charge de tâches domestiques au sein de la famille. Dans le contexte du travail domestique familial, le travail s'apparente à cet ensemble de tâches afférentes au processus de socialisation chez l'enfant de sexe féminin sensées le préparer à la prise en charge des responsabilités domestiques dévolues à l'épouse.

- Les enfants travailleurs ont, presque tous, une attitude positive par rapport au travail. Une attitude qui est basée essentiellement sur la finalité des activités qu'ils exercent dans la mesure où ils estiment qu'à travers le travail ils font preuve de solidarité envers leur famille qui sont dans le besoin. Ils estiment également que le travail est un remède efficace contre les risques nombreux de l'oisiveté. Comme il est important de noter aussi que l'attitude qu'ils affichent ne les empêche aucunement d'insister sur le caractère répugnant du travail qu'ils font et qu'ils sont prêts à quitter dès qu'ils auront la chance d'exercer une meilleure activité!

2.3.2. L'analyse de l'offre de travail.

Ce segment du marché du travail des enfants obéit aussi à une logique d'offre d'emploi. Quels que soient les motifs à la base de la demande d'emploi (exclusion scolaire, pauvreté...), les enfants travaillent aussi parce qu'il existe une offre de travail de la part des entreprises, des services, des commerces, en bref de la collectivité du marché des biens et des services. L'analyse, fondée sur les textes réglementaires, est de type institutionnel, mais en intégrant les données politiques actives de l'emploi, mises en œuvre durant la décennie 90, nous aboutissons à des résultats pertinents confortant notre hypothèse portant sur l'organisation d'un marché faisant appel à la main d'œuvre infantile. Cette analyse est aussi confortée par les résultats d'une enquête sur l'organisation des « parking » informels dans la capitale.

La faiblesse de la régulation légitime l'appel à la main d'œuvre infantile.

Les mécanismes de la régulation de l'offre d'emploi repose sur quatre institutions - à savoir l'Inspection Générale du Travail, l'Inspection de la Sécurité Sociale, celle des Impôts et celle des Commerces. Ces mécanismes prennent appui sur les Brigades de Mineurs de la sécurité urbaine et les Tribunaux des Mineurs pour le suivi judiciaire. Face à la dynamique de l'ouverture de l'économie nationale, ces mécanismes restent encore limités dans les actions de

contrôle des entreprises, du mode de recrutement, du respect des normes de travail⁴, du respect des normes d'hygiène et de sécurité dans le monde du travail.

L'autorisation à l'emploi des mineurs.

L'accès à l'emploi des mineurs est légal à compter de 16 ans sous condition d'une autorisation du tuteur légal, dans des conditions fixées par la loi, pour des activités devant être précisées par un décret ministériel qui n'a jamais vu le jour. Cette faille de la réglementation autorise et légalise en même temps l'exploitation des mineurs dans des tâches et des travaux dans certaines conditions extrêmement dangereuses et à des heures souvent interdites. Les exemples sont légions dans les ateliers et les services (bars, cafés, restaurants, pizzerias...) où des enfants sont exposés à des conditions de travail qui défient le respect de l'hygiène élémentaire. D'autres activités infantiles sont développées dans les «marchés sauvages», relevés par l'Inspection des Commerces. Les hittistes des années 80 ont été transformés en «trabendistes» durant les années 90 (Musette Saib, 1994).

Dans le même ordre d'idées, en focalisant notre analyse sur le «monde des apprentis», autorisés légalement à entrer dans le monde du travail à partir de 15 ans, nous découvrons l'organisation d'une exploitation de la force de travail infantile souvent socialement légitimée, même par la famille. Ces mineurs évoluent dans le monde du travail (où les accidents professionnels ne sont pas absents), ne bénéficient pas toujours d'une couverture de la sécurité sociale - notamment dans le secteurs des BTP, des Services, du Commerce, et de l'Artisanat...

La structuration de l'informel ou la légitimation du travail des mineurs.

Les politiques actives du marché du travail, mises en oeuvre dans les années 90, ont certes contribué à réduire la tension sociale sur le marché du travail en direction des jeunes. La structuration des «petits boulots» est une forme de lutte contre l'emploi informel. En rapport avec la main d'œuvre infantile, l'étude de deux formes de mis au travail nous permet d'affirmer que ces mesures ont contribué à légitimer l'exploitation des mineurs.

⁴ Voir notre rapport sur «le Salaire minimum en Algérie», OIT, 2003 - document de travail

Le cas des filles mineures, employées comme apprenties dans les ateliers de coutures, broderies... à domicile, sans contrat ni rémunération, constitue une forme organisée d'exploitation de la force de travail infantile. Or il n'est un secret pour personne que l'économie du trousseau échappe totalement aux normes légales du travail - ni impôts, ni sécurité sociale, ni facture et une main d'œuvre docile, souvent avec la bénédiction des parents afin de préparer la jeune fille à «sa condition féminine» (Belhouari Djamila, 2002)! Cette économie est appelée à être structurée par la formule du «micro-crédit» qui va, sans conteste, accentuer et renforcer la légitimation du travail des mineurs dans ses «bonnes formes»!

Le cas des jeunes garçons, employés dans les «Coopératives de Parkings» sauvages est une illustration parfaite d'une lutte sociale urbaine orchestrée initialement par le «Dispositif Emploi des Jeunes». Des «parkings sauvages» sont érigées dans la capitale dans des espaces publics: aux abords des APC, des dairate, des cimetières, des marchés, de la poste, des parcs et des foires. Il y a une forme d'occupation, d'appropriation, de marquage, des territoires avec ses réseaux bien organisés qui activent, parfois sous l'œil vigilant des services de sécurité et des agents de l'ordre, sans la moindre inquiétude (Mahmoud Said, 2002). Des enfants sont employés par des «bandes organisées» pour rentabiliser chaque mètre carré, à des prix qui s'ajustent en fonction de l'importance des flux de voitures. Cette activité infantile a remplacées «parcs mères communaux»

2.3. L'informalisation de l'économie urbaine.

Le travail des enfants est un segment à part entière de l'économie informelle urbaine. La dynamique de l'informel, prenant appui sur le processus de la paupérisation des travailleurs, a été à la base de la reprise à la hausse du travail des enfants dans les villes algériennes. Sa manifestation dans la capitale est un signe manifeste d'un recul de la modernisation de l'économie urbaine.

2.4.1. La dynamique de l'informel.

Le secteur informel existait bel et bien avant son invention et sa consécration par les instances internationales. Nous proposons une lecture historique du cas algérien à partir de l'Indépendance. Trois phases distinctes peuvent être construites: une première période faste de l'emploi (de 1962 à 1985) avec une certaine cécité sur le chômage et l'informel; la seconde période de régression de l'emploi (de 1986 à

1997) avec une dynamique non contrôlée de l'informel; et enfin, la période actuelle (1998 à ce jour) où l'on observe une consécration de l'informel comme partie structurelle de l'économie algérienne.

Une période faste de l'emploi ou l'informel caché.

L'Algérie a connu une première période faste (1962 à 1985) en matière d'emploi sous le régime socialiste. La question du chômage était même considéré comme «tabou» par les services statistiques. Celle de l'informel était estimée propre au système capitaliste. La sociologie du travail en Algérie est resté ainsi prisonnière⁵, durant toute cette période, de la pensée unique.

Dans les faits, quelques données peuvent être rappelés pour souligner l'existence du chômage et celle de l'informel (du moins sous le critère de la légalité) durant cette première période. En effet, nous pouvons observer sur la base des données des RGPH⁶ (1966 & 1977), un volume non négligeable de travailleurs⁷ qui exerçaient une activité économique et qui n'avaient pas l'âge légal au travail (fixé à 18 ans pour cette période). La nouvelle législation du travail algérien (SGT, 1978) devait effacer cette illégalité en réduisant l'âge légal au travail à 16 ans et réglementer par la suite le travail des mineurs et des femmes.

Durant cette période, la pauvreté aussi n'était pas totalement éradiquée mais elle était en net recul par rapport aux années 60 (Banque Mondiale, 1995). Des actions épisodiques étaient organisées contre la pauvreté et la mendicité surtout durant la saison froide et durant certaines occasions - jour de fête, visite de personnalités étrangères...

Le secteur informel en somme, existait dans un périmètre gérable. Les travailleurs dans ce secteur étaient constitués surtout par des mineurs, des femmes, des personnes âgées et/ou handicapés. Le périmètre du secteur privé dominé largement par les micro-entreprises, était sous surveillance du Parti FLN et de l'Etat. L'idéologie

⁵ En effet, lors de la rencontre des sociologues de 1985, aucune intervention n'est enregistrée sur la question du chômage ou de l'informel en Algérie.

⁶ RGPH = recensement général de la population et de l'habitat

⁷ Le taux d'activité féminine, le plus élevé, est observé chez les jeunes filles de moins de 18 ans en 1966 et en 1977. Le travail des enfants mineurs est relativement faible dans l'ensemble.

dominante tolérait l'informel, que ce soit dans sa forme licite ou illicite⁸.

La régression de l'emploi ou la visibilité de l'informel.

Après cette période, nous pouvons observer entre 1986 et 1998, une certaine régression du marché du travail. Cette phase historique, caractérisée par des événements dramatiques, a permis le développement du secteur privé mais avec une introduction du caractère « licite » dans les activités économiques informelles.

Le secteur informel allait aussi connaître l'entrée en masse des « jeunes » (16/29 ans) dans le « business », le « trabendo » et la débrouille (Musette, 1994). La mise en œuvre du dispositif « emploi des jeunes » a été une opportunité pour de nombreux jeunes de se lancer dans la création des coopératives - une sorte de répartition à perte de la rente pétrolière, de terres, des espaces urbains, des trottoirs aux jeunes déclassés pour réduire la tension sur le marché du travail. Les jeunes se lancent aussi à la conquête du marché local. Ils inventent le trabendo et le métier du trabendiste.. Ils brisent aussi les frontières imposées par la Convention de Schengen autour de l'Europe. Ils accèdent dans des contrées lointaines, du Moyen Orient à l'Asie, à la recherche des produits pour inonder le marché algérien, pour le bonheur du petit peuple.

Cette entrée en puissance de jeunes dans le secteur n'élimine en aucune façon les autres catégories - femmes, enfants, personnes âgées et/ou handicapées. En effet, la progression du travail féminin a été très nette de 1985 à 1997 pour la catégorie des femmes partiellement occupées (FPO) ou des travaux à domicile. Des personnes âgées, chassées du secteur moderne par la formule de « retraite anticipée » et celle de la « retraite obligatoire », reviennent sur les lieux du travail pour des occupations précaires. Les personnes handicapées autrefois favorisées pour l'emploi, sont mises hors circuits et sont condamnées à des travaux rebutants par les personnes valides.

En somme, durant cette période, le secteur informel a été une soupape de sécurité à la crise du marché du travail, aux licenciements économiques et au rétrécissement des offres d'emplois dans le secteur moderne. A l'abri dans un secteur privé, encore largement parasitaire, l'informel s'est développé à une vitesse très rapide (Hammouda, 2003)

⁸ Par exemple, la prostitution était une activité économique parfaitement légale durant les années 70 en Algérie.

offrant par là même un revenu, quoique indécant, aux ménages déclassés, en chute libre au bas de l'échelle sociale, que le «filet social» n'a pas pu ou ne pouvait pas contenir.

2.4.2. La nouvelle pauvreté urbaine.

La nouvelle pauvreté urbaine est apparue avec les changements profonds (politique, économique et social) de la décennie 1990. Les réformes ont eu des effets positifs sur les indicateurs macro-économiques mais elles ont accentué les déséquilibres sur le marché du travail. A côté des réformes, un filet social a été instauré accompagné d'une politique active du marché du travail, pour alléger les coûts sociaux inévitables. Puis, les conflits politiques et les événements d'une extrême violence ont contribué à la progression de la pauvreté. En bref, la transition vers une économie de marché, un capitalisme naissant, est à la base de la nouvelle pauvreté urbaine. Une nouvelle stratification sociale allait remplacer celle structurée sous le régime socialiste.

Les pauvres et les nouveaux pauvres.

Le premier Colloque international sur la pauvreté (CREA, 1981), sous le règne du socialisme, avait mis en évidence de profondes disparités régionales quant à la satisfaction des besoins sociaux fondamentaux (logement, santé, éducation et infrastructures de base...). Ces constats attestent que la pauvreté existait bel et bien en Algérie et a accompagné le développement et la croissance dans une situation d'aisance financière exceptionnelle. Une «classe moyenne» artificielle a été créée de toute pièce sans capital financier ni capital culturel!

L'économie socialiste en construction, tirée par le processus d'industrialisation, avait mis en place un système d'éducation de masse, un système de santé gratuit, des logements sociaux... pour combattre la pauvreté héritée et l'ordre social du colonialisme. Les entreprises d'Etat n'assuraient pas seulement le salaire (parfois sans fonction réelle), mais garantissaient aussi une formation gratuite, des logements de fonction (parfois meublés), des systèmes de transports pour le personnel, des loisirs et des soins de santé pour les travailleurs et les ayants droit... La révolution algérienne a ainsi satisfait les besoins minima de la grande majorité de la population. L'Etat centralisé avait configuré presque tous les aspects de la quotidienneté politique, économique, sociale et culturelle.

A partir de 1983, un processus de désindustrialisation est engagé et devait entraîner le développement d'un secteur privé en Algérie. Le choc pétrolier de 1986 a mis fin au processus révolutionnaire. Le système est mis au musée définitivement avec les réformes économiques (1988), les réformes politiques (1989) et les réformes sociales (1990).

Le trabendo, bouée de sauvetage des couches moyennes.

La période de transition économique n'est pas supposée être une partie de plaisir. La nouvelle pauvreté est née de cette rupture systémique -emportant dans son cortège des désillusions du socialisme et des craintes maladroites quant à l'avènement de l'économie de marché et son corollaire le processus de la globalisation. L'Algérie sombra dans le chaos. L'ascenseur social ne fonctionne plus ou plutôt ses mécanismes sont détraqués avec des vitesses contrôlées vers le haut et vers le bas ! Ce processus de décomposition/recomposition sociale se met en place. Les nouveaux pauvres se composent surtout des couches sociales moyennes déclassées, dont le niveau de vie, le mode de consommation, sont mis à rudes épreuves et la reproduction sociale est fortement hypothéqué. Il est vrai que les couches défavorisées sont prédisposées aux modes de détresse de la condition des pauvres, mais pour les couches moyennes, de telles conditions sociales sont impensables ! Les couches sociales moyennes s'accrochent à leurs niveaux de vie en inventant le «trabendo», comme une bouée de sauvetage- femmes et enfants sont mis au travail, par exemple, comme porteurs de cabas !

2.4.3. Le travail des enfants au cœur des luttes sociales urbaines.

La conjugaison de la dynamique de l'informel et du processus de la paupérisation des couches moyennes ont resitués la force de travail infantile au cœur des luttes sociales urbaines. Cette nouvelle donne diffère sensiblement de l'idéologie de la pathologie urbaine faisant du travail des enfants une partie intégrante d'une «culture des pauvres». Deux arguments fondés sur des constats empiriques sont suffisants pour lever cette stigmatisation relevant d'une époque et d'une philosophie du passé

La réussite sociale passe plus par le travail que par l'école.

La «valeur travail» a retrouvé sa place réelle dans les luttes sociales urbaines - dans sa forme légitime même si elle devait évoluer en marge d'une légalité souvent ni respectée ni sanctionnée. Cette

régénérescence de la valeur travail s'est produite à la faveur d'une dévalorisation des diplômés⁹ et du processus de désalarisation¹⁰ observé dans le monde du travail. La montée du chômage des diplômés universitaires est un fait observé non seulement en Algérie mais aussi au niveau de la région. Le travail salarié accuse une baisse constante durant les années 90, avec une progression des indépendants et de l'auto-emploi. Le niveau des gains dans le secteur informel est nettement plus important que le salaire versé dans l'emploi formel. Puis, le sondage d'opinion réalisé sur l'échelle des valeurs lors de notre enquête auprès des ménages dans la wilaya d'Alger confirme le déclassement de la valeur de l'échelle dans la perception des chefs de ménages.

La mise au travail des enfants est légitimée par les luttes sociales.

Les données de notre enquête à Alger confirment l'extension du travail des enfants qui n'est plus l'apanage exclusif des couches sociales défavorisées. Les enfants des couches moyennes s'insèrent, d'une manière précoce, dans le monde du travail. Cette insertion n'est pas systématiquement antinomique avec la poursuite, d'une manière ou d'une autre, de la reproduction culturelle. L'intégration de l'enfant dans le monde du travail relève ainsi d'une stratégie de reproduction de la place occupée dans la structure sociale. Cette lutte contre le déclassement est exacerbée face à la panne de l'ascenseur social, notamment dans les villes.

Face à la faiblesse de la solidarité sociale, encouragée par l'hétéronomie culturelle du monde urbaine, les valeurs familiales s'estompent. Les familles mobilisent ainsi toutes les ressources possibles et imaginables, quitte à transgresser les normes dominantes, pour le maintien de leur place dans la structure sociale. Dans cette lutte sociale, l'enfant se retrouve dans une situation inédite : les valeurs sont inversées, souvent des valeurs nouvelles sont transmises à la famille par l'enfant...

2.5 - Effets du travail sur l'enfant.

L'enfant au cœur des luttes sociales se voit ainsi projeté dans un monde qui n'est plus celui de l'enfance. Nombreuses sont les études psycho-sociologiques (Ziane Said et Mahmoud Said, 2002) qui

⁹ Musette Saib, 2004. Le marché du travail des diplômés au Maghreb, Communication intitulé du colloque février 2004 -Tunis

¹⁰ Musette Saib, 2004. Le salaire minimum en Algérie. BIT, Alger

démontrent les effets du travail sur la santé et l'épanouissement de l'enfant. Les deux enquêtes suivantes, menées auprès des enfants travailleurs à Alger, contribuent à la mise en évidence des effets, parfois contradictoires, du travail sur l'enfant.

Une enquête psychologique (Mahmoud Said, 2001) a été conduite auprès de 48 enfants, âgés de 10-18 ans, de sexe masculin exclusivement, travaillant dans les parkings à Alger (El Biar, Hussein Dey et El Harrach) durant le 4^e trimestre 2001. Cette enquête est fondée sur le test de l'image de soi¹¹. L'échelle est construite sur un échelle de type Lykert, basée sur la traduction de l'échelle développée par Rosenberg (1965). Ce test est retenu en fonction du nombre restreint d'items, autorisant ainsi une passation rapide et de la généralité des énoncés qui implique une évaluation globale des sentiments (positifs ou négatifs) exprimés par le sujet vis à vis de lui-même. L'hypothèse de base est double - l'image de soi, en fonction de la nature du travail, est souvent négative d'où un sentiment de marginalité et d'infériorité par rapport à d'autres enfants du même âge en situation scolaire et protégée.

Les résultats sont assez intéressants en fonction des classes d'âges: le score le plus élevé est enregistré pour la classe de 13 à 15 ans - avec une moyenne de 35 points (minimum 28 et maximum 40). En second, se retrouve la classe des 16-18ans, avec un score moyen de 27 (minimum 19 et maximum 40). Et enfin, la classe d'âge des minimes (10 à 12ans) obtient un score moyen de l'ordre de 25 (minimum 19 et maximum 35).

L'hypothèse fondée sur un sentiment de marginalité se trouve ainsi infirmée - les scores positifs relevés, bien qu'ils varient d'une classe d'âge à une autre, attestent que l'enfant n'a pas toujours une image dévalorisante de sa personne et se trouve parfois conforté par le rôle et la fonction sociale du travail auquel il est affecté.

Une deuxième étude de cas (Mahmoud, 2003) conduite, à partir d'un entretien semi-directif, auprès de 18 enfants (garçons exclusivement) vendeurs de cigarettes, âgés de 12 à 18ans, dans

¹¹ «L'image de soi» peut être consciente ou inconsciente. C'est la valeur qu'un individu attribue à sa personne en fonction de la relation avec autrui. L'image qu'un individu a de lui-même est le résultat de ses expériences passées, en particulier vécues en tant qu'enfant dans sa famille. La capacité de supporter la frustration, d'accepter la réalité, de résoudre les problèmes d'adaptation et d'intérioriser les idéaux moraux, dépend de la perception qu'à l'enfant des adultes dans son entourage (Erikson).

certaines localités à l'est de la capitale (Hussein Dey, El Harrach, Bab Ezzouar, Dar el Beida) revêt au moins deux aspects importants au niveau de leur situation socio-économique et de l'existence d'un «réseau» d'exploitants de la force de travail infantile:

- Sur le plan socio-économiques, ils sont pour la plupart issus de milieux relativement pauvres, vivant dans des familles nombreuses et travaillent plus de 40 heures par semaine sans jour de repos.
- Cette activité est organisée sous une forme de «réseau», constitué par des buralistes; les membres de la famille (frère plus âgé) ou d'autres enfants du même quartier sont sous la responsabilité d'un adulte, chargé de fournir la marchandise.

CONCLUSION :

En guise de conclusion, ce projet sur le travail des enfants est loin d'avoir saturé tous les facteurs à la base de l'exploitation de la main d'œuvre infantile. Les problèmes soulevés par ce papier sont de quatre ordres:

i - Le travail des enfants est une réalité sociale et économique en Algérie - il est ainsi un phénomène structurel qui ne relève pas d'une conjoncture du marché du travail.

ii- L'effort de l'Etat pour la réduction de l'ampleur de ce phénomène, notamment en ville, n'a pas encore donné les résultats escomptés, les risques d'un basculement des formes «passives» (donc acceptables) aux pires formes sont toujours présents.

iii- Le travail des enfants dans le monde rural et dans l'artisanat est une forme ancienne qui relève de la tradition de l'économie familiale et n'est pas exclusive à la société algérienne.

iv- enfin, dans le cadre actuel de la transition vers l'économie de marché la mise au travail des enfants, notamment dans ses formes permissives et commerciales (voire publicitaires, artistiques..) mérite d'être réglementée.

Références bibliographiques

- Anker. R.**, 2000. "L'économie du travail des enfants" in *Revue internationale du travail*, n°139. BIT, Genève
- Bilton T. & al.**, 1981. *Introductory sociology*. Mac Millan press. London.
- Bourdieu P.**, 1964. *Travail et travailleurs en Algérie*,

- Belhouari Djamila**, 2002. Iruption des femmes sur le marché du travail en Algérie, Atelier technique, CREAD. Alger.
- Charmes J.**, 2000. *Les enquêtes emploi du temps ou budget-temps: objectifs et méthodes*. (document ronéo).
- Hammouda N.E.**, 2002. *La mesure de l'informel en Algérie*, CREAD. Alger
- Hurtig M., & Rondal J. A.**, 1981. "Introduction à la psychologie de l'enfant". Mardaga. Bruxelles.
- ILO**, 2002. *Every Child Counts: New Global estimates on Child labour*, IPEC/SIMPOC, Geneva.
- Koita T.**, 1992. Le travail des enfants en Mauritanie - mode d'emploi in *Les jeunes en Afrique - évolution et rôle (XIX^e et XX^e siècle)*, Edition l'Harmattan, Paris.
- Lauras-Locoh T. & Lopez-Escartin N.**, 1992. Jeunesse et démographie en Afrique, in *Les jeunes en Afrique – évolution et rôle (XIX^e et XX^e siècle)*, Edition l'Harmattan, Paris.
- Mead M.**, Conflits des générations. Edition du seuil, Paris.
- Mendelievich E.**, 1979. "Le travail des enfants", in *Revue internationale du travail*. vol. n 5. septembre-octobre.
- Ministère du travail**, 2002. *Programme Emploi de Jeunes*, Bureau Statistiques du Ministère du Travail, New York.
- Musette S.**, 1989. *Bilan du travail des enfants et des personnes âgées en Algérie de 1966 à 1985*, CREAD/MTFP. Alger
- Musette S.**, 1994. Insertion des groupes vulnérables, in *Cahiers du CREAD*.
- Musette S.**, 2002. *Le salaire minimum en Algérie*, BIT, Alger
- ONS, RGPH**, Enquêtes MOD, Alger.
- Unicef**, 1989. Droit de l'Enfant
- Unicef & Ministère de la Solidarité Nationale**, 1999. *Le travail de l'enfant en Algérie*. Alger.
- Unicef**, 2001. *Travail des enfants en Algérie*
- Unicef**, 2002. *Données de l'enquête MICS 2000*.
- RADP**, 2000. *Rapport sur l'Enfant en Algérie*
- Siddiqi F. & Patrinos H.A.**, *Child Labor/issues, Causes and Interventions*. Working Paper HCOWP 56, World Bank
- Shorter E.**, 1977. *Naissance de la famille moderne*”, traduction française, édition du Seuil. Paris.